

Delta du ruisseau Saint Jacques et herbiers aquatiques du lac de Longemer



Objectif : Pérenniser la protection et la gestion d'habitats lacustres d'un très grand intérêt patrimonial.

Maître d'ouvrage :	Commune de Xonrupt Longemer	
Surface :	6 ha	
Montant des opérations :	26 500 euros	
Plan de financement :	Conseil Général des Vosges :	69%
	Agence de l'Eau :	31%

Contexte :

Un espace d'une grande valeur patrimoniale...

Le « delta du ruisseau de Saint Jacques » (partie terrestre), localisé sur le lac de Longemer, est une zone humide d'intérêt régional, classée zone humide prioritaire au titre du SDAGE. Le site rassemble les paysages et les habitats lacustres et ripicoles les mieux conservés du lac. Les herbiers aquatiques abritent encore des communautés végétales et animales de lacs pauvres en nutriments. Certains de ces habitats sont identifiés au titre de la directive « Habitats ». Les milieux tourbeux et les prairies humides situées à l'ouest en bordure du lac constituent la dernière portion de rive naturelle de ce lac des Hautes Vosges.



Prairie humide en bordure du lac de Longemer

Ce site abrite également de nombreuses espèces animales et végétales protégées au niveau régional, national et européen.

Les herbiers aquatiques, outre leur intérêt dû à leur rareté, représentent des zones de frayères indispensables à la reproduction des poissons et sont aussi susceptibles de jouer un rôle de filtration et d'épuration de l'eau.

...mais menacé

Ces diverses communautés végétales, dont les herbiers amphibies, ont tendance à disparaître. Cette disparition récente serait probablement à mettre en relation avec la présence d'une espèce piscicole exotique introduite : la Carpe amour.

La commune de Xonrupt-Longemer s'est engagée depuis 1994 avec le Conservatoire de Sites Lorrains (CSL) dans la protection de ce site et a souhaité étendre cette protection aux herbiers aquatiques du lac de Longemer qui sont actuellement très menacés de disparition.



Photo : AERM/ML

Vue sur le lac de Longemer

Enjeux et objectifs

Pérenniser la protection et la gestion du site du Delta du Ruisseau Saint Jacques et des herbiers aquatiques, pour leur intérêt écologique et biologique exceptionnel reconnu d'intérêt national au titre de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département des Vosges et comme zone humide prioritaire au titre du SDAGE.

Modalités de l'opération :

Poursuivre la gestion et la protection

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Conseil Général des Vosges relative aux Espaces Naturels Sensibles, dont le CSL est animateur, une convention tripartite a été signée sur la partie lacustre (4 ha) entre le CSL, la commune et l'association de pêche en 2004.

Afin de protéger la zone humide et notamment les herbiers aquatiques menacés de disparition, le Conservatoire des Sites Lorrains s'est ensuite proposé pour gérer le site.

Deux plans de gestion ont déjà été élaborés pour ce site, et le dernier est en cours de réactualisation. Une ligne d'eau pour limiter l'accès aux bateaux a aussi été mise en place, et ce en collaboration avec l'association de pêche locale (AAPPMA de la Vallée des Lacs).

Valoriser le site

Dans la mesure où le site s'y prête, le Conservatoire doit également informer le public sur le site au travers de divers supports pédagogiques et d'une signalétique appropriée. Un sentier de découverte, appuyé par un topoguide, a ainsi été créé et inauguré en octobre 2005.

Ces actions de préservation et de mise en valeur s'inscrivent dans la politique Espaces Naturels Sensibles du département des Vosges, validée par le Conseil Général dans le cadre de la Charte départementale pour l'Environnement.

Réalisation et résultats :

La commune de Xonrupt-Longemer a fait réaliser un plan de gestion du site, des travaux nécessaires à la préservation des herbiers (pose d'une ligne d'eau notamment) ainsi que la communication et la signalétique du site (mise en place d'un sentier de découverte agrémenté d'un topo-guide). Elle a pour cela sollicité la participation financière du Conseil Général des Vosges, dans le cadre de la politique départementale relative aux Espaces Naturels Sensibles, à hauteur de 69% du montant total de l'opération (26500 euros). Ces actions ont aussi été financées à hauteur de 31% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. La participation de la commune est acquise par la valeur vénale des terrains communaux soit 54700 euros.

Les travaux ont été réalisés en 2005, leur caractère trop récent ne permet donc pas encore de juger du résultat.

Contacts :

AAPPMA de la Vallée des Lacs
Agence de l'Eau Rhin Meuse
Commune de Xonrupt-Longemer
Conseil Général des Vosges
Conservatoire des Sites Lorrains